

## **Protocole des Retards**

1/ Les retards aux interours des élèves

Les retards aux interours ne sont pas tolérés. L'élève doit se présenter à l'heure à chaque cours de sa journée au risque d'être puni voire sanctionné.

En cas de retards aux interours, l'élève risque:

- Un appel des parents
- Deux heures de retenues et un appel des parents
- Une semaine complète jusqu'à 18h avec un appel de sa famille.

*Pour les élèves de 3èmes, une sanction interne de deux heures un mercredi après-midi avec un devoir type BREVET noté.*

*La Vie scolaire*

---

## **Protocole Pass'carnet**

2/ Le service Vie scolaire a pu constater un grand nombre d'oublis de carnet de correspondance accompagné d'une utilisation détournée des pass'carnets. C'est la raison pour laquelle, le service propose l'expérimentation suivante: La suppression des pass'carnets.

Cette expérimentation durera jusqu'au Mardi 15 Décembre.

Cette suppression s'accompagne du protocole suivant:

Les élèves doivent impérativement avoir leurs carnets de correspondance au collège au risque d'être puni voire sanctionné.

EN cas dd'oubli du carnet de correspondance, l'élève risque:

- Un appel des parents.
- L'élève est sanctionné par inclusion d'une demi-journée avec un appel de la famille.
- L'élève ne réintègre pas la classe tant qu'il n'aura pas son carnet de correspondance.

*Une tolérance est appliquée pour les élèves qui ne l'ont jamais oublié depuis le début de l'année.*

*La Vie scolaire*

---